Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 8 décembre 2021

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'État le 15 DEC. 2021 et publié le 15 DEC. 2021 est exécutoire.

Question n° 9

Acquisition de parcelles en vue de la compensation des zones humides Impactées par l'imperméabilisation de la ZA des Carmes

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi huit décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	Sophie BAILLARD
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	Pouvoir à Colette PY
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Excusée
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	
	Madame Jacqueline CHAMPION	
	Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
	Madame Florence COMBES	Absente
	Monsieur Geoffroy CANTAT	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY
	Madame Isabelle CHAPUT	Pouvoir à Florence COMBES
	Monsieur Raphaël FOSSET	Pouvoir à Jacqueline CHAMPION
	Madame Sophie CUINIÈRES	
	Monsieur Jean-Claude LAUNAY	
	Madame Malika LACH-HAB	
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Jennifer TIXIER	
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 31
Membres votants : 35

Secrétaire de séance : Madame Marie BLASQUEZ

Date de la convocation : 30 novembre 2021
Date de l'affichage : 30 novembre 2021

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20211208-Quest908122021-DE
Date de télétransmission : 15/12/2021
Date de réception préfecture : 15/12/2021

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 8 décembre 2021

Question n° 9

Acquisition de parcelles en vue de la compensation des zones humides Impactées par l'imperméabilisation de la ZA des Carmes

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L211-1,

Vu les dispositions stipulées dans le paragraphe 8B1 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, précisant que en cas de dégradation ou de suppression de zones humides, une compensation doit être trouvée pour restaurer ces zones humides sur le même bassin versant,

Considérant que les terrains concernés par l'aménagement de la ZA des Carmes sont situés sur une zone humide,

Il convient de compenser la surface utilisée pour l'aménagement de la ZA des Carmes par d'autres terrains qui seront laissés sans aménagement.

Les parcelles cadastrales n° B 569, 570, 581 et 583, d'une superficie de 44 419 m², propriétés de la Ville de Saint-Amand-Montrond, ont été identifiées comme terrains de compensation par le cabinet d'études ADEV (36300 Le Blanc) qui a réalisé le dossier technique.

Par courriers des 10 mars et 8 novembre 2021, la Ville de Saint-Amand-Montrond a proposé, conformément à l'avis du service des Domaines, de céder ces terrains au prix de 15 100 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **valide l'acquisition de ces parcelles pour un montant de 15 100 €,**
- **autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à l'acquisition de ces parcelles.**

Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE FRANCE

Daniel BÔNE